

Montréal, le 4 août 2026

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Commentaires de la FCCQ sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2)

Monsieur le Président,

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), qui regroupe 120 chambres de commerce et près de 1 000 entreprises membres représentant plus de 40 000 entreprises actives dans tous les secteurs de l'économie québécoise, souhaite intervenir dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2.

Avec une puissance pouvant atteindre près de 291 MW, un investissement d'environ un milliard de dollars et la création de centaines d'emplois durant sa construction, ce projet constitue un investissement structurant pour le Bas-Saint-Laurent et l'ensemble du Québec. Il repose sur un partenariat réunissant les collectivités locales, Invenenergy et l'Alliance de l'énergie de l'Est, dont fait partie la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, favorisant ainsi un partage durable des retombées économiques.

Au-delà de ses retombées régionales, ce projet répond directement aux orientations énergétiques que s'est données le gouvernement du Québec. À juste titre, le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) reconnaît que la croissance de la demande d'électricité nécessitera le développement rapide de nouvelles capacités de production renouvelable afin de soutenir l'électrification des transports, des bâtiments et des industries, tout en dynamisant la compétitivité économique du Québec.

Considérant les bénéfices qu'il procurera en matière de sécurité énergétique et de développement économique, la FCCQ appuie pleinement la réalisation du projet PPAW 2.

Un contexte énergétique qui commande d'agir rapidement

Pendant plusieurs décennies, la disponibilité d'une électricité propre et abondante a constitué un avantage concurrentiel majeur pour l'économie québécoise. Cette réalité évolue rapidement. La croissance démographique, l'électrification des transports, la décarbonation des procédés industriels, l'ascension des centres de données, pour ne nommer que ces facteurs, exercent désormais une pression considérable sur les besoins en électricité.

Cette situation marque un changement profond de paradigme. Il ne s'agit plus seulement de maintenir un réseau performant, mais bien d'accroître rapidement les capacités de production afin d'accompagner la transformation de l'économie québécoise.

Pour les entreprises, l'accès aux blocs d'énergie constitue désormais un facteur déterminant dans les décisions d'investissement. Nos consultations menées dans le cadre de [Priorités économiques – Québec 2030](#) ont d'ailleurs révélé que la difficulté d'accéder à ceux-ci figure parmi les principaux obstacles au développement de nouveaux projets industriels dans plusieurs régions du Québec. À l'heure où Hydro-Québec prévoit augmenter sa capacité de 10 000 MW d'ici 2035, le développement de nouvelles infrastructures énergétiques conditionnera directement notre capacité à attirer de nouveaux investissements, à soutenir la croissance des entreprises déjà établies en région et à préserver notre compétitivité économique.

Le projet PPAW 2 consolidera également une filière industrielle dans laquelle les entreprises québécoises possèdent une expertise reconnue. En effet, le secteur éolien génère déjà des milliers d'emplois spécialisés dans les domaines du génie, de la fabrication, de la construction, du transport et des services professionnels. Chaque nouveau projet permettrait de développer cette expertise, de soutenir les chaînes d'approvisionnement régionales et de générer des retombées économiques qui dépassent largement les limites du territoire d'accueil.

Un projet structurant pour le développement économique régional et la compétitivité du Québec

Selon la FCCQ, le projet PPAW 2 constitue un levier concret de développement régional. Chaque infrastructure permettant de produire localement une part significative de l'énergie consommée représente un gain stratégique pour le Québec et ses régions. Elle réduit la vulnérabilité énergétique du territoire et améliore la prévisibilité des coûts pour l'ensemble des clientèles, dont les entreprises.

Le partenariat réunissant Invenergy et l'Alliance de l'énergie de l'Est, dont est membre la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik, illustre parfaitement une approche moderne du développement régional, fondée sur la collaboration entre les communautés locales, les partenaires autochtones et le secteur privé.

Ces communautés ne sont plus uniquement les territoires d'accueil des projets. Elles deviennent des partenaires qui participent aux décisions et qui bénéficient des revenus générés. Cette approche favorise l'acceptabilité sociale, améliore la prévisibilité pour les investisseurs et renforce la confiance envers les grands projets de développement.

Dans ce cas-ci, les retombées économiques se traduiront entre autres par des revenus récurrents pour les municipalités locales, permettant de soutenir les infrastructures, les services publics et le développement économique régional dans son ensemble. Dans un contexte où plusieurs municipalités disposent de ressources financières limitées, ces revenus constitueraient un levier important pour soutenir leur vitalité. Selon les informations déposées par le promoteur dans l'étude d'impact, près de 84 M\$ seront versés aux municipalités et aux MRC partenaires sur une période de 30 ans en paiements fermes, en plus des distributions versées par l'Alliance aux communautés de l'Est-du-Québec. De plus la phase de construction devrait mobiliser en moyenne 300 travailleurs issus de divers corps de métier, dont une part importante proviendra de la région.

Un développement responsable et respectueux du territoire

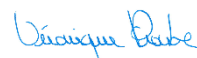
L'analyse environnementale du promoteur démontre qu'une attention particulière a été portée à la sélection du site, à la conception du parc et à l'intégration des infrastructures afin de réduire les impacts sur les milieux naturels et les usages du territoire. Cette approche reflète l'évolution des pratiques en développement éolien, où les considérations environnementales sont intégrées dès la planification.

La FCCQ note notamment que le projet privilégie l'utilisation d'infrastructures existantes lorsque cela est possible. Environ 80 % des chemins nécessaires correspondent à des chemins déjà aménagés, ce qui limite les superficies à déboiser, réduit la fragmentation des habitats forestiers et diminue les interventions dans les milieux naturels.

La FCCQ est d'avis que la protection de l'environnement et le développement économique ne doivent pas être considérés comme des objectifs qui s'opposent. Les promoteurs qui démontrent une planification rigoureuse, des mesures d'atténuation crédibles et un engagement envers le suivi environnemental peuvent contribuer simultanément au développement durable des régions et à la décarbonation du Québec.

Pour toutes ces raisons, la FCCQ considère que le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2) représente un investissement stratégique qui répond simultanément aux priorités économiques, énergétiques et environnementales du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Véronique Proulx
Présidente-directrice générale